

## Synthèse des principales réalisations associées à la Politique nationale de l'eau

(Dernière mise à jour : 18 août 2011)

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
1. Entreprendre la révision du cadre juridique de l'eau et développer des outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la politique	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption en juin 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi sur l'eau).</li> <li>• Adoption de la réglementation afférente :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (2009);</li> <li>○ Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau (2010);</li> <li>○ Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent (2011);</li> <li>○ Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (2011).</li> </ul> </li> </ul>
2. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première génération des plans directeurs de l'eau des 33 bassins prioritaires complétée en 2011.</li> <li>• Création des 40 zones de gestion couvrant tout le Québec méridional (mars 2009).</li> <li>• Reconnaissance et création d'organismes de bassin versant dans les 33 bassins versants prioritaires (novembre 2002).</li> </ul>
3. Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassins	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement 2009-2013 des 40 organismes de zones de gestion et du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) : 5,2 M\$/an.</li> <li>• Financement 2003-2008 des 33 organismes de bassin versant prioritaires et du ROBVQ : 2,2 M\$/an.</li> </ul>
4. Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement en cours du Portail des connaissances sur l'eau.</li> <li>• Création du Bureau des connaissances sur l'eau (2008).</li> <li>• Mise en place du système géomatique de la gouvernance de l'eau (SGGE) (2004).</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
5. Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (2008) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Projets complétés : étude hydrogéologique des bassins versants des rivières Châteauguay (2006), Chaudière (parties basse-Chaudière et moyenne-Chaudière, 2008) et Saint-François (travaux partiels);</li> <li>○ Projets en cours : sud-ouest de la Mauricie, Bécancour, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Montérégie-Est, Communauté métropolitaine de Québec, Outaouais.</li> </ul> </li> <li>• Programmes de recherche sur la connaissance des eaux souterraines (2008) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action concertée sur l'aménagement du territoire et la gestion durable de la ressource eau souterraine (en collaboration avec le Fond québécois de recherche socio-culturel (FQRSC);</li> <li>○ Programme de recherche en partenariat sur les eaux souterraines (en collaboration avec le Fond québécois de recherche nature et technologie (FQRNT).</li> </ul> </li> </ul>
6. Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement en cours du Portail des connaissances sur l'eau.</li> <li>• Développement du réseau rivière qui comprend plus de 175 stations d'échantillonnages dans une soixantaine de bassins versants.</li> </ul>
7. Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation du réseau sentinelle des lacs.</li> <li>• Développement du réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) qui compte actuellement plus de 500 lacs.</li> <li>• Développement d'outils spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Guide d'élaboration d'un plan directeur de bassin versant de lac et adoption de bonnes pratiques (2007);</li> <li>○ Protocole de caractérisation de la bande riveraine (2007).</li> </ul> </li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
8. Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement en cours du Portail des connaissances sur l'eau.</li> <li>• Rédaction et publication de divers documents d'information.</li> <li>• Soutien aux organismes de bassin versant et au ROBVQ.</li> </ul>
9. Développer et mettre en place, de façon progressive et à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption en décembre 2010 du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.</li> </ul>
10. Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec	SAA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations des communautés autochtones dans le cadre de l'approbation des plans directeurs de l'eau.</li> </ul>
11. Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent	MDDEP MRI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation du Québec aux travaux des organismes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;</li> <li>○ Commission mixte internationale;</li> <li>○ Commission des Grands Lacs;</li> <li>○ Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs;</li> <li>○ Comité exécutif binational de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.</li> </ul> </li> </ul>
12. Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation du gouvernement du Québec afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux	MRI MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation du Québec à différents événements nationaux et internationaux notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Forum mondial de l'eau en 2003, 2006 et 2009;</li> <li>○ Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), dont le Québec est membre depuis 1996 et dont il a assuré la présidence entre 2002 et 2004;</li> <li>○ Collaboration régulière avec le Secrétariat International de l'Eau (SIE).</li> </ul> </li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
13. Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau	MDEIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réalisation de cet engagement se fait par l'intermédiaire des engagements 11 et 12 ainsi que dans le cadre de la promotion des technologies et de l'expertise québécoise.</li> <li>• Stratégie gouvernementale de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes (2008).</li> </ul>
14. Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'article 13 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection reconnaît le Saint-Laurent à titre d'unité hydrographique d'intérêt exceptionnel.</li> </ul>
15. Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'une entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (2011-2026) prévoyant la mise en œuvre de la GISL.</li> <li>• L'article 14 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection confirme l'intention gouvernementale d'aller de l'avant avec la mise en œuvre de la GISL.</li> </ul>
16. Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature de l'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (2005-2010).</li> <li>• Nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (2011-2026) en voie de finalisation.</li> </ul>
17. Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensification des travaux de mise aux normes à partir de 2005 grâce à une hausse des investissements gouvernementaux en infrastructures.</li> <li>• Sommes réservées dans les divers programmes d'infrastructures pour répondre en priorité à ce besoin.</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
18. Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration en cours d'une stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable; consultation interministérielle réalisée (2010-2011); adoption prévue en 2012.</li> </ul>
19. Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'éclosion de maladies d'origine hydrique	MSSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Programme national de santé publique 2003-2012 cible prioritairement la prévention des maladies hydriques.</li> <li>• Mise en place d'un système de surveillance des maladies d'origine hydrique.</li> <li>• Réalisation d'activités de prévention (ex.: Production de divers dépliants d'information destinés à la population).</li> </ul>
20. Intensifier les activités d'acquisition des connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques, riverains et humides	MRNF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de projets de conservation et de mise en valeur de la faune et des habitats aquatiques dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'est (PCHE), du Projet de mise en valeur de la faune en milieu agricole (volet agricole du plan Saint-Laurent en 2002) et du projet de rétablissement du chevalier cuirvé.</li> </ul>
21. Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête sur l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables par les municipalités (2004).</li> <li>• Mise à jour de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (2008).</li> <li>• Production du guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides (2008).</li> <li>• Cartographie détaillée en cours des milieux humides des Basses-terres du Saint-Laurent et de la Plaine du Lac-Saint-Jean.</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
22. Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux entrepris dans le cadre de l'élaboration de la méthode d'évaluation des impacts cumulatifs sur le territoire québécois visé par l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.</li> </ul>
23. Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Section VI de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi sur l'eau) adoptée en 2009.</li> <li>• Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent adopté en 2011.</li> <li>• Projet de Règlement sur l'autorisation des prélèvements d'eau en vertu de la section VI de la Loi sur l'eau en cours d'élaboration.</li> </ul>
24. Doter le Québec, d'ici 2008, d'un réseau de « réserves aquatiques »	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (2002).</li> <li>• Création d'une réserve aquatique et de huit réserves aquatiques projetées.</li> <li>• Protection de 21 rivières par l'intermédiaire soit d'une réserve aquatique projetée, d'un parc national ou marin, d'une réserve de parc ou d'une réserve de biodiversité projetée.</li> </ul>
25. Réviser d'ici 2005 les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides	MRNF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption des objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier.</li> <li>• Lignes directrices rattachées aux objectifs sur la conservation des sols et de l'eau : plans généraux d'aménagement forestier de 2008-2013 (2006).</li> <li>• Projet de Règlement sur l'aménagement durable des forêts en cours d'élaboration.</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
26. Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis 1980, le gouvernement du Québec poursuit l'élaboration d'objectifs environnementaux pour les rejets ponctuels (OER) et leur intégration dans les autorisations délivrées par le MDDEP.</li> <li>• Réalisation par les organismes de bassin versant de 33 plans directeurs de l'eau.</li> </ul>
27. Atteindre d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols	MAPAQ MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Règlement sur les exploitations agricoles exige, depuis 2010, le dépôt du bilan de phosphore à l'équilibre et la caractérisation des sols.</li> <li>• La contribution du MAPAQ au niveau de cet engagement s'est concrétisée par la conception du plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), qui aide l'exploitant agricole à cibler les mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre en phosphore. Du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2011, 12 838 exploitations agricoles ont réalisé un PAA.</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
<p>28. Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire : « Un environnement à valoriser »</p>	<p>MAPAQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme d'aide financière Prime-Vert aide les entreprises agricoles à se conformer à la réglementation environnementale. Les subventions allouées par ce programme incitent aussi les producteurs agricoles à adopter des pratiques allant au-delà des obligations réglementaires (pratiques de conservation des sols et de l'eau).</li> <li>• Réalisation d'un nouveau « Portrait agroenvironnemental des fermes » en 2003 avec une mise à jour en 2007.</li> <li>• Plusieurs projets réalisés afin de limiter l'accès des animaux de ferme aux cours d'eau : entre 2002 et 2011, il y a eu plus de 3 000 projets de retrait des animaux des cours d'eau subventionnés par le programme d'aide financière Prime-Vert, pour un montant de près de 16,5 M\$.</li> <li>• Depuis 2005, 48 projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant ont progressivement vu le jour en milieu agricole. Près de 4 200 agriculteurs ont été ciblés dans ces zones.</li> <li>• Poursuite de l'encadrement agroenvironnemental des entreprises agricoles du Québec : les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) sensibilisent et accompagnent les exploitations agricoles adhérentes dans l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. L'effectif des CCAÉ témoigne de l'intérêt des producteurs agricoles pour ce type de services-conseils. En 2010-2011, 280 conseillers, œuvrant dans 80 CCAÉ répartis à l'échelle de la province, ont accompagné près de 8 555 exploitations agricoles adhérentes.</li> <li>• Plusieurs projets concernant les ouvrages de stockage des fumiers et autres méthodes alternatives ont été réalisés et soutenus financièrement par le MAPAQ; 94 % des entreprises agricoles entreposent maintenant leurs fumiers de façon adéquate.</li> </ul>
<p>29. Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels</p>	<p>MDDEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation en 2004 de trois projets pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le bassin versant de la rivière Sainte-Anne géré par le Conseil de bassin versant de la rivière Sainte-Anne (CAPSA);</li> <li>○ Le bassin versant de la rivière Nicolet géré par la MRC Nicolet-Yamaska;</li> <li>○ Le bassin versant de la rivière Richelieu géré par le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR).</li> </ul> </li> <li>• Projet sur l'utilisation d'incitatifs financiers pour l'établissement de corridors boisés et de bande riveraine en milieu agricole (CAPSA, 2007).</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien du secteur agricole	MAPAQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis 2005, les exploitations agricoles sont assujetties aux mesures d'écoconditionnalité en lien avec l'application du programme de crédit de taxes foncières agricoles du MAPAQ et les programmes d'assurances agricoles de La Financière agricole du Québec.</li> <li>• Le MAPAQ, La Financière agricole du Québec et le MDDEP ont élaboré conjointement un système d'information permettant d'assujettir les exploitations agricoles, dès 2011, à un nouveau critère d'écoconditionnalité, à savoir la transmission du bilan de phosphore à l'équilibre. À partir de 2012, cette transmission devra se faire par voie électronique, avant le 15 mai de chaque année.</li> </ul>
31. Réduire d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides	MAPAQ MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du Code de gestion des pesticides (2003).</li> <li>• Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (2003).</li> <li>• Initiative conjointe MAPAQ-MDDEP sur les pesticides en milieu agricole (2006).</li> <li>• Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010 — Enjeu : Réduction et rationalisation des pesticides.</li> <li>• Ajout, dans le programme Prime-Vert, d'un sous-volet visant à réduire la dérive aérienne des pesticides et à favoriser leur emploi plus efficace et sécuritaire afin de réduire les risques pour la santé et l'environnement (sous-volet 11.2 – Équipement d'application des pesticides).</li> <li>• Développement d'outils en collaboration avec différents partenaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ) (2007);</li> <li>○ Gestion rationnelle et sécuritaire des pesticides (SAGe pesticides) (2008);</li> <li>○ La dérive des pesticides : prudence et solutions (2008);</li> <li>○ Trousse d'information sur les pesticides pour protéger l'environnement et la santé humaine (2010);</li> <li>○ Des haies brise-vent pour réduire la dérive des pesticides en verger (2011).</li> </ul> </li> <li>• Lancement de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021, adoptée en 2011 par les différents partenaires.</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
32. Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes	MAPAQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (2004-2015).</li> <li>• Réalisation d'un portrait aquaenvironnemental des piscicultures (2004-2008).</li> <li>• Soutien technique et/ou financier pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'intervention visant la réduction des rejets de phosphore ainsi que le suivi environnemental après travaux. Montant total de subvention dans le cadre du programme de soutien financier Aquableu accordé : 2 665 399 \$ pour 12 projets (au 1<sup>er</sup> août 2011).</li> <li>• Soutien financier à un programme de recherche et développement par le programme « Volet III » de la Société de recherche et de développement en aquaculture continentale (SORDAC) : 142 120 \$ (au 31 décembre 2008).</li> </ul>
33. Étendre l'application du Programme de rejets industriels (PRRI)	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestations d'assainissement des établissements du secteur des pâtes et papiers : au 30 juin 2011, toutes les attestations ont été renouvelées.</li> <li>• Pour le secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux, le décret a été adopté en mai 2002 et la délivrance des attestations a débuté en 2005. Au 30 juin 2011, 18 attestations sur 50 ont été délivrées.</li> </ul>
34. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour en cours des lignes directrices du secteur agroalimentaire (2005).</li> <li>• Réalisation des lignes directrices pour l'utilisation des objectifs environnementaux de rejets relatifs aux rejets industriels dans le milieu aquatique (2008).</li> <li>• Réalisation de lignes directrices pour l'élaboration d'un programme d'auto surveillance des effluents industriels des secteurs non réglementés (2009).</li> <li>• Élaboration en cours d'un ajout portant sur le secteur des matériaux dérivés du bois aux lignes directrices du bois de sciage (2000).</li> </ul>
35. Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers	MRNF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place en 2007 du Plan de restauration des sites contaminés touchant notamment le domaine minier.</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
36. Inciter et aider les municipalités à réduire de 20 %, d'ici 2007, la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux réalisés pour contrôler les débordements à la Ville de Québec par la mise en place d'ouvrages de rétention.</li> <li>• 26 projets en cours ou réalisés totalisant une aide de 316,6 M\$. Priorité donnée à Montréal et à Laval concernant la poursuite des travaux de contrôle de débordement; une aide gouvernementale de 98,6 M\$ et de 16,0 M\$ respectivement prévus à cette fin dans le volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada.</li> <li>• Actions initiées par le MDDEP pour revoir les conditions d'autorisation de travaux d'égout et empêcher ainsi l'augmentation des débordements.</li> </ul>
37. Éliminer d'ici 2007, les rejets (débordements) d'eaux usées par temps sec	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion en 2006 de guides pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés et l'élaboration d'un plan d'action.</li> <li>• Depuis 2005, une condition a été introduite dans les règles et les normes des programmes obligeant les municipalités qui reçoivent une aide financière pour des travaux sur les infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées à concevoir et appliquer un programme d'élimination des raccordements inversés à l'égout.</li> </ul>
38. Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer leurs rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 ciblés dont 13 complétés. 15 des 37 autres ont reçu une promesse d'aide financière.</li> <li>• Depuis le lancement de la PNE, 139 autres stations d'épuration dans 134 municipalités ont été mises en opération ou ont subi des modifications majeures.</li> </ul>
39. Assurer la désinfection des eaux usées provenant des stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le MAMROT a dénombré, en collaboration avec le MDDEP, 42 stations d'épuration où la mise en place d'équipements de désinfection est requise. Les fonds requis à cette fin sont prévus par le MAMROT dans le Programme québécois d'infrastructures.</li> <li>• Entente conclue en 2010 entre le MAMROT et la Ville de Montréal concernant la désinfection de l'effluent de la station d'épuration de Montréal.</li> <li>• Promesse d'aide financière totalisant 79 M\$ pour 7 autres projets.</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
40. Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement d'expériences pilotes pour tester et développer des nouvelles technologies et des nouveaux procédés permettant de réduire la toxicité.</li> <li>• Des mesures du pH et de l'azote ammoniacal sont exigées depuis 2006 dans le cadre du suivi des ouvrages municipaux d'assainissement.</li> <li>• Démarche d'autorisation des projets comportant le rejet de fortes charges d'azote ammoniacal dans des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (2008).</li> </ul>
41. Élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'encadrement des rejets urbains	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du Guide de bonnes pratiques sur la gestion des eaux pluviales à l'intention des municipalités (février 2011) et formulation de nouvelles exigences relatives à la gestion des eaux pluviales lors de l'autorisation de projets de développement (applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012).</li> <li>• Élaboration en cours d'un projet de Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées en vue de mettre en œuvre la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales.</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
<p>42. Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)</p>	<p>MDDEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en onde en 2009 d'une base de données sur le suivi des dispositifs de traitement d'eaux usées des résidences isolées ; mise à jour en 2011.</li> <li>• Mise à jour du Guide d'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) (2009).</li> <li>• Modification de la Loi sur les compétences municipales (2007) pour permettre aux municipalités d'installer, entretenir ou mettre aux normes tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement.</li> <li>• Modification du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) (2008) pour mieux encadrer l'entretien et l'installation des systèmes de traitement.</li> <li>• Production du Guide de réalisation d'un relevé sanitaire d'une installation de traitement des eaux usées d'une résidence isolée située en bordure des lacs et des cours d'eau (2007).</li> <li>• Entrée en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, de la disposition de la Loi sur l'eau permettant aux municipalités de conserver le fruit des amendes résultant des poursuites pénales qu'elles intentent pour faire appliquer le Règlement.</li> </ul>
<p>43. Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % par année d'ici 2012</p>	<p>MAMROT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis 2005, les plans d'intervention sont obligatoires pour les municipalités qui soumettent une demande d'aide financière au MAMROT pour le renouvellement de leurs conduites.</li> <li>• L'analyse des rapports financiers des municipalités a permis de faire une appréciation sommaire confirmant que les cibles de 0.8 % en 2007 et 1% en 2012 ont été atteintes en 2008.</li> </ul>
<p>44. Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes</p>	<p>MAMROT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion de conditions dans les protocoles d'entente des programmes d'aide financière du MAMROT pour des travaux d'infrastructures afin d'assurer un contrôle de qualité de ces travaux.</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
45. Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) est à réaliser une étude visant à appuyer les décisions des gestionnaires et des patriciens du milieu des infrastructures souterraines dans le choix des techniques de réhabilitation sans tranchée. Compilation des données de 2006 à 2011 en cours au MAMROT.</li> </ul>
46. Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination et utilisation de six indicateurs de gestion municipale dont les résultats sont fournis par les municipalités depuis 2003.</li> </ul>
47. Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi de la performance des ouvrages municipaux d'assainissement au moyen de SOMAE (Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux).</li> <li>Suivi de la gestion des services d'eau à l'aide d'indicateurs de gestion municipale.</li> </ul>
48. Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien financier à l'expérimentation de nouvelles technologies par l'intermédiaire du programme Travaux d'infrastructures Canada Québec (TICQ-2000), du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) et du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).</li> <li>Appui financier apporté au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).</li> </ul>
49. Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a été rendue publique le 28 mars 2011. L'aide financière gouvernementale accordée pour des projets d'infrastructures d'eau sera conditionnelle à l'adoption et à la mise en œuvre des mesures prescrites à l'intention des municipalités.</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
50. Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux	SIQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une directive de gestion environnementale de l'eau est en vigueur dans les édifices gouvernementaux.</li> <li>• La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable inclut une politique d'économie d'eau potable dans les immeubles gouvernementaux et ceux des réseaux parapublics de la santé et de l'éducation.</li> </ul>
51. Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des travaux en vue d'élaborer un contrat type pour encadrer et suivre les délégations de gestion des services d'eau au secteur privé.</li> </ul>
52. Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec	MDDEP MTO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010 contient un volet sur l'accessibilité aux rives dont l'objectif est de soutenir la création, l'aménagement et la restauration de sites et d'équipements comme des quais, des rampes de mise à l'eau et des sentiers d'interprétation (ex : aménagement de la pointe Yamachiche et reprofilage du chenal Landroche).</li> <li>• Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine.</li> </ul>
53. Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec	MRNF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration en cours d'une nouvelle stratégie de développement de la pêche récréative.</li> </ul>
54. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau du Québec	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du Règlement portant sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (juin 2008).</li> </ul>

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
55. Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec	MTO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la Route bleue : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quatre régions travaillent activement à bâtir leur route bleue, soit Duplessis, Charlevoix, le lac Saint-Pierre et la grande région de Montréal : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Route bleue du sud de l'estuaire 400 km (réalisée en 2005);</li> <li>- Route bleue des baleines 350 km (réalisée en 2006);</li> <li>- Route bleue de la Gaspésie 700 km (réalisée en 2007);</li> <li>- Route bleue Québec et Chaudière-Appalaches 300 km (réalisée en 2008);</li> <li>- Route bleue du Grand Montréal 190 km (réalisée en 2010);</li> <li>- Route bleue de Charlevoix 184 km (prévue en 2012).</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
56. Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable	MTO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de marketing 2010-2013 des croisières internationales sur le Saint-Laurent (2011).</li> <li>• Guide pour la prise en compte des principes de développement durable – Programme d'aide à la stratégie des croisières (2009).</li> <li>• Programme d'aide à la stratégie des croisières (2009).</li> <li>• Publication en 2008 de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent.</li> </ul>
57. Développer des indicateurs de suivi de la politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans	MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Premier rapport quinquennal sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques prévu en 2014 - section V de la Loi sur l'eau.</li> <li>• Rapport d'évaluation de la PNE (2003-2009).</li> </ul>